

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA

VILLE DE PONT DE CLAIX

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

**Nombre d'administrateurs en exercice : 16**

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf novembre à 18:00.

**Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Madame Isabelle EYMERI-WEIHOFF, Maire-Adjointe aux solidarités, Vice-Présidente du CCAS**

**Présents :**

**Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme RAGUE, Mme GUIGUET, Mme PAILLARD, Mme TARDIVET, Mme BOUSBOA, Mme GRAND, Mme MARTIN-ARRETE, M. RIOS BARRERA, Mme GIORNI**

**Excusé(es) ayant donné pouvoir :**

**Mme SOMRANI à Mme EYMERI-WEIHOFF, M. HIERLE à Mme GUIGUET**

**Absent(es) ou excusé(es) :**

**M. FERRARI, Mme KOSTARI-RIVALS, M. GIONO**

**Secrétaire de séance : Madame Véronique FELIX est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**DELIBERATION N° 1**

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022**

**Délibération N° 1**

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022**

**Service émetteur : Finances**

**Rapporteur : Isabelle EYMERI-WEIHOFF - Vice-présidente du CCAS**

**VU** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat sur les orientations générales du Budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

**VU** le décret d'application n°2016-814 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

**CONSIDERANT** que le débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif,

Sur le rapport de Madame EYMERI WEIHOFF, Vice présidente du CCAS

**VU** l'avis de la commission n° 6 « Solidarités - Politique de la Ville - Démocratie locale », en date du 8 novembre 2021.

Le Conseil d'administration

Sur présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022,

Après en avoir débattu

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, tel que joint en annexe.

**DIT** qu'il sera mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent et transmis dans le même délai à Grenoble Alpes Métropole conformément au décret visé.

**La délibération est adoptée à l'unanimité : 13 voix pour**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

**ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE :**

Reçu en Préfecture le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

Le Président du CCAS  
M. Christophe FERRARI  
ID : 038-213803174-20211129-DEL\_20211129\_01-DE

Et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Isabelle EYMERI-WEIHOFF**



## CCAS de Pont de Claix

### Débat d'Orientation Budgétaire 2022

<u>Introduction.....</u>	<u>2</u>
<u>Partie 1 : Le Budget du CCAS.....</u>	<u>4</u>
<u>1.1 : La structure budgétaire du CCAS.....</u>	<u>4</u>
<u>1.2 : L'impact des années 2020 et 2021.....</u>	<u>5</u>
<u>1.2.1 : La refonte de la tarification des services.....</u>	<u>5</u>
<u>1.2.2 : L'impact de la crise covid sur l'activité du CCAS.....</u>	<u>5</u>
<u>1.3 : Le fonctionnement de l'établissement.....</u>	<u>6</u>
<u>Partie 2 : Répondre à l'urgence, préserver l'existant, innover : mettre en œuvre une politique sociale globale.....</u>	<u>7</u>
<u>2.1 : Le complément minimum garanti, un nouvel de lutte contre les précarités qui monte en puissance.....</u>	<u>7</u>
<u>2.2 : Agir pour la santé des Pontois.....</u>	<u>7</u>
<u>2.3 : Une politique volontariste en direction des personnes âgées.....</u>	<u>8</u>
<u>2.3.1 : Un accompagnement quotidien.....</u>	<u>8</u>
<u>2.3.2 : L'EHPAD Irène Joliot Curie, un établissement à la croisée des chemins.....</u>	<u>8</u>
<u>2.3.2.1 : Un sous financement chronique.....</u>	<u>8</u>
<u>2.3.2.2 : Se saisir de la mise en œuvre du CPOM.....</u>	<u>8</u>
<u>2.3.2.3 : Assurer le développement de l'établissement.....</u>	<u>8</u>
<u>Partie 3 : Des politiques d'investissement au service des solidarités... et de la transition écologique !.....</u>	<u>9</u>
<u>3.1 : La rénovation du CCAS, l'aboutissement d'un investissement de long terme.....</u>	<u>9</u>
<u>3.2 : Maintien de l'activité des centres sociaux et rénovation.....</u>	<u>9</u>
<u>3.2.1 : Les centres sociaux, artisans du lien social.....</u>	<u>9</u>
<u>3.2.2 : La rénovation des deux établissements.....</u>	<u>9</u>

## Introduction

Depuis bientôt deux ans, la France vit au rythme d'une crise sanitaire impactant l'ensemble de la société. Ce contexte est surdéterminant en matière de politiques publiques, plus encore lorsqu'il s'agit de proposer des orientations budgétaires dans le domaine des solidarités. Les conséquences sociales de cette crise sont encore complexes à évaluer. Selon les professionnels, l'impact est toutefois clair en matière de perte d'autonomie des personnes âgées et de délitement du lien social.

En parallèle, l'Insee fait état d'un taux de pauvreté n'ayant pas augmenté en 2020. Cela démontre surtout la force de la redistribution opérée au plus fort de la crise sanitaire, l'Insee relevant d'ailleurs que sans les « dispositifs exceptionnels, le taux de pauvreté aurait augmenté ». Qu'en sera-t-il des conséquences de l'arrêt des mesures d'urgence ? Plus inquiétant encore, quel sera l'effet conjugué de la fin de ces mesures, de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage et de la modification du système de calcul des aides personnalisées au logement effective depuis le 01/01/2021.

Ces éléments doivent être nécessairement pris en compte lorsqu'il s'agit de proposer des mesures d'urgence et des plans d'actions rapides comme ce fut le cas lors du précédent budget ou de construire des réponses de fond.

***Le taux de pauvreté ou seuil de pauvreté de la population pontoise s'élève à 16,3%, [Analyse des Besoins sociaux, 2014]***

La ville de Pont de Claix porte, à cet égard une responsabilité de premier plan tant elle semble, plus que toute autre, exposée au risque d'une explosion des difficultés sociales engendrées par cette crise. Ville populaire, elle est aujourd'hui la seconde commune la plus pauvre de la métropole grenobloise en termes de revenu médian par habitant. Elle concentre sensiblement plus de familles nombreuses (+3,4%) et monoparentales (+3,3%) que la moyenne métropolitaine. Ce cumul de fragilités accroît la nécessité de réponses sociales fortes de la part de la puissance publique. A Pont de Claix, plus qu'ailleurs, le service public et l'action sociale sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Par son action, la ville et le CCAS s'emploient à combattre les inégalités.

***« C'est une ville dynamique, qui bouge et qui propose pas mal d'animations » - Femme, 67 ans. habite Pont de Claix depuis 39 ans. [Diagnostic Social Urbain, 2021].***

C'est précisément l'un des deux axes structurant l'ensemble de la stratégie de mandat proposée par l'équipe municipale élue en 2020. Ainsi, pour 2022 les dépenses consacrées aux solidarités représenteront 9 % du budget général. avec une progression de 5 à 6 % des dépenses par rapport à l'année 2021. Elles sont notamment soutenues par la montée en charge du complément minimum garanti (CMG). Il s'agit là d'une singularité trouvant sa source dans des choix politiques constants et ambitieux.

Symbolisées par le CMG, les politiques sociales mises en œuvre au sein de la commune visent à traiter l'urgence sociale par des réponses multiples, innovantes, préservant les outils actuels de lutte contre la précarité et ambitieuses en matière d'investissement. Elles cherchent à défendre et conserver l'avance prise par la commune en termes de solidarités et à franchir un cap nouveau, n'hésitant pas à dépasser les compétences strictes de la commune dès qu'il s'agit de défendre les conditions de vie et de dignité de l'ensemble des pontois.

Ainsi pour l'année 2022, l'implication de la commune sera visible en matière de santé globale, d'accompagnement sous diverses formes pour favoriser le maintien à domicile et accompagner la perte d'autonomie ; activer, entretenir le lien social pour faire société par l'intervention des centres sociaux.

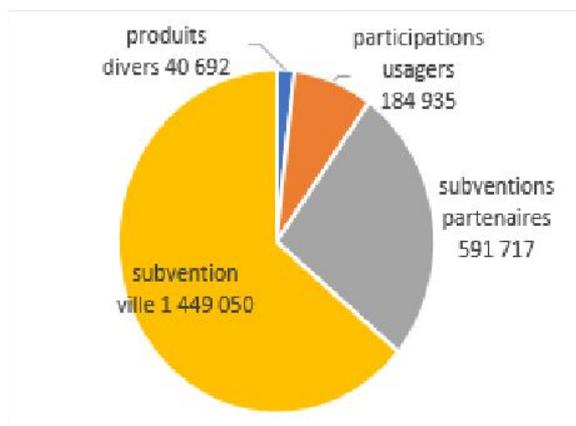
Plus concrètement, si ce rapport se focalise sur les orientations budgétaires du CCAS, il propose également une vision globale des politiques de solidarité au prisme d'éléments de bilan et d'orientations budgétaires liées au fonctionnement et à l'investissement. Il regarde le CCAS comme le cœur battant des

solidarités, déployant et animant l'ensemble de ces politiques communales. Par conséquent, il s'emploie à retracer les grands équilibres budgétaires du CCAS sans ignorer l'impact de la crise sanitaire ; à détailler les priorités politiques de l'année 2021 dans le champ de l'action sociale pour conclure par un résumé des politiques d'investissement, passées et à venir dans ce même secteur.

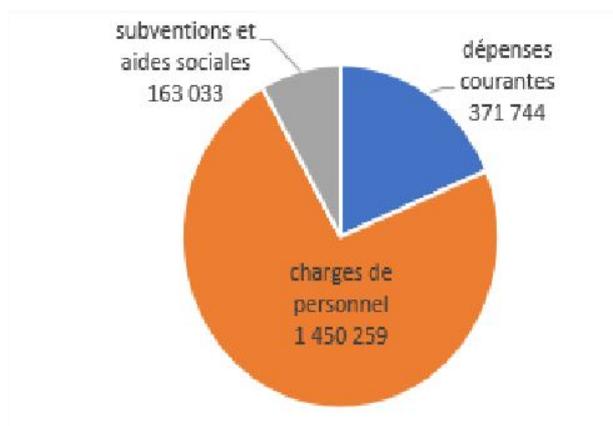
## Partie 1 : Le Budget du CCAS

### 1.1 : La structure budgétaire du CCAS

Le budget principal du CCAS repose sur 3 sources principales de financement : la subvention de la ville (64 %), les subventions des partenaires (24 %), principalement la CAF et le Conseil départemental, et les participations des usagers (8 %).

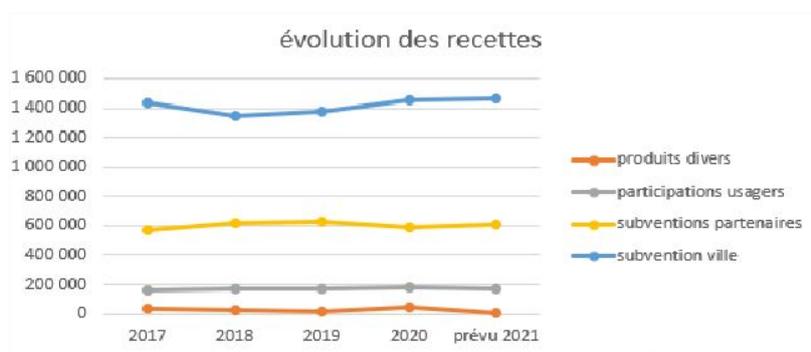


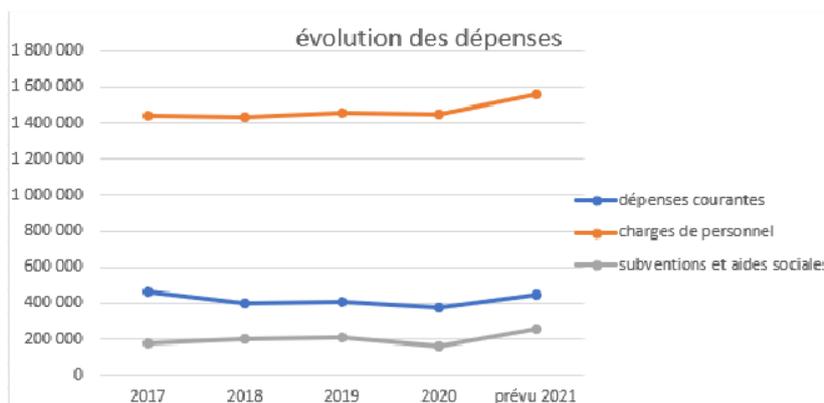
Les dépenses se répartissent également en trois groupes : les dépenses de personnel (73%), les dépenses courantes (19 %) et les aides directes versées (8%).



*Les montants des graphiques sont ceux du compte administratif 2020.*

Au cours des dernières années, ces proportions sont restées stables

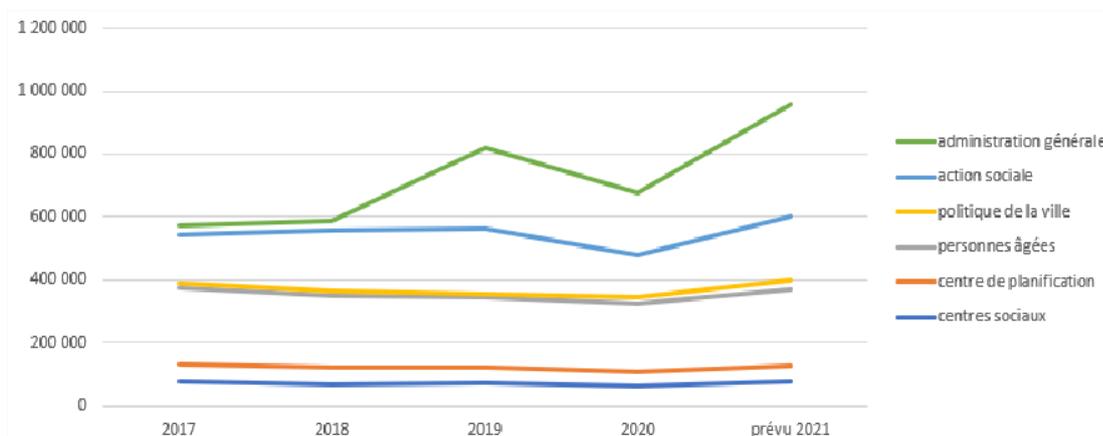




Toutefois depuis 2018, le CCAS a dû intégrer la charge que constituent les déficits cumulés de son budget annexe. En raison de l'unité de caisse qui existe avec le budget annexe de l'EHPAD, le budget principal doit générer des excédents de fonctionnement importants, qui sont affectés en provisions et couvrent les besoins de trésorerie. Sans cette précaution, les déficits cumulés de l'EHPAD pourraient mettre le CCAS en difficulté de paiement.

	2017	2018	2019	2020	prévu 2021	cumul provision
excédents de fonctionnement	9 336	144 418	274 881	182 561	293 919	
dotations aux provisions			220 000	160 000	260 000	640 000

La part du budget « administration générale » comptabilisant ces dotations en provision en conséquence, augmente plus vite que les dépenses des politiques sociales directes, comme le montre le graphique ci – dessous.



## 1.2 : L'impact des années 2020 et 2021

### 1.2.1 : La refonte de la tarification des services

Une délibération cadre, adoptée en avril 2021, a fixé pour le reste du mandat les grands principes de la tarification des services publics aux usagers. Pour introduire plus d'équité et de progressivité, le nombre de tranches pour la tarification au quotient familial est passé de 9 à 15. Pour garantir l'accès aux activités des centres sociaux aux publics les plus en difficulté, le principe d'une participation symbolique a été maintenu.

Ainsi l'ensemble des activités proposée par le CCAS ont été revisitées et actualisées, les nouvelles tarifications sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### 1.2.2 : L'impact de la crise covid sur l'activité du CCAS

En 2020 et 2021, les activités du CCAS ont été fortement perturbées par la crise sanitaire. Des activités

ont dû être annulées, particulièrement celles qui contribuent à la convivialité (repas des aînés) et à la mixité sociale (sorties des centres sociaux).

En contrepartie, les personnels se sont fortement mobilisés pour rester en contact avec les personnes isolées, pour contribuer à la vaccination des seniors, ou pour mettre en œuvre des animations d'été sur tout le territoire, aux côtés des personnels de la ville.

Certaines aides financières versées par le CCAS ont connu un ralentissement en 2020, du fait des confinements : non-recours aux aides aux vacances ou aux bourses jeunes, A l'inverse les secours d'urgence étaient en augmentation.

### Evolution des aides facultatives entre 2016 et 2021

Nature des aides	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévu 2021
Aides aux vacances	108 084	120 789	121 450	118 478	70 735	125 000
Bien être en EHPAD	8580	8000	2560	1360	960	960
Bons cadeaux	1643	1860	1643	1693	1358	2 000
Chèques d'accompagnement personnalisé	4000	4000	6000	8000	14 000	10 000
Secours d'urgence	19592	28816	45741	52772	56 994	40 000
Bourses jeunes	4430	7877	9727	3400	0	10 000
CMG Seniors						52 420
<b>TOTAL</b>	<b>146 309</b>	<b>167 142</b>	<b>187 121</b>	<b>185 703</b>	<b>144 048</b>	<b>240 380</b>

En 2021, la mise en place du CMG pour les seniors a été intégrée dans le budget prévisionnel et les premiers dossiers ont été instruits en septembre, illustrant là l'amorçage d'une aide innovante conformément aux orientations prises dans la stratégie de mandat.

### 1.3 : Tendances financières pour 2022

Le dynamisme des activités d'animation, l'augmentation du nombre d'utilisateurs au portage de repas, le transfert du budget lutte contre les discriminations de la ville vers le CCAS, les revalorisations salariales légales et l'effet en année pleine du CMG seniors devraient amener les dépenses du CCAS à augmenter significativement (de 6 à 7%) en 2022.

En matière de recettes, la dynamique est estimée à + 3 % pour les financements extérieurs et + 9 % pour les participations usagers par rapport au BP 2021.

Comme la ville, le CCAS est invité à maîtriser les éléments variables de sa masse salariale et à optimiser ses dépenses courantes de fonctionnement, pour que la subvention de la ville qui viendra équilibrer le budget, soit ajustée au plus près des besoins.

Les consommations énergétiques du bâtiment nouvellement réhabilité feront l'objet d'un suivi tout particulier, elles devraient évoluer à la baisse en 2022.

A l'image de l'ensemble des services de la collectivité, le CCAS cherchera des financements extérieurs pour développer ses actions. De ce fait, 10 initiatives développées dans les quartiers politique de la ville et quartier en veille active feront l'objet de demande de financements dans le cadre du contrat de ville. A ce titre, les centres sociaux développent des actions qui correspondent aux besoins spécifiques des populations qui vivent dans ces quartiers.

## **Partie 2 : Répondre à l'urgence, préserver l'existant, innover : mettre en œuvre une politique sociale globale**

### **2.1 : Le complément minimum garanti, un outil de lutte contre les précarités qui monte en puissance**

Amorcé en 2021, l'année 2022 verra monter en puissance le complément minimum garanti, dispositif destiné à lutter contre la pauvreté des personnes âgées. Sa mise en place poursuit l'objectif de ne plus voir de Pontois de plus de 60 ans vivre sous le seuil de pauvreté. Il s'agit d'un dispositif inédit dans l'ensemble de la région Auvergne - Rhône – Alpes.

Les bénéficiaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de plus de 60 ans
- Résider à Pont de Claix depuis au moins 3 ans
- Avoir des ressources mensuelles inférieures à 885 € pour une personne seule ou 1 327 € pour un couple (revenus, retraites, pensions, RSA, APL...).

Versée à titre subsidiaire, cette aide a également pour objectif de faire croître l'accès aux droits à l'ensemble des aides sociales auxquelles peuvent prétendre les personnes âgées, caractérisées par un fort taux de non – recours.

Une deuxième phase est actuellement à l'étude pour les plus jeunes, dans l'objectif de lutter contre les déterminismes empêchant la poursuite d'études. Ses contours, ses modalités de versement et son montant sont actuellement à l'étude.

### **2.2 : Agir pour la santé des Pontois**

Les politiques de santé, d'organisation des soins de premier recours ainsi que l'accès à la protection sociale ne relèvent pas des compétences propres des communes. Les maires sont néanmoins confrontés à une pression croissante sur ces questions de la part des habitants, dans un contexte de désertification médicale qui, loin de ne toucher que les zones rurales, atteint désormais les espaces péri – urbains.

Cette situation a d'autant plus d'impact dans une ville au sein de laquelle les indicateurs de santé montrent, par exemple, une exposition plus forte aux pathologies chroniques, à l'image de nombreuses villes populaires.

Dans ce contexte, la collectivité, échelon de proximité, au contact quotidien avec les citoyens, est en position pour animer, développer et structurer des partenariats pour répondre aux besoins des habitants en matière d'offre de soins.

Aussi l'intervention de la municipalité pour l'année 2022 s'articulera autour de :

- Politiques d'investissement et d'aménagement urbains visant à favoriser l'installation de nouveaux médecins et à maintenir la présence des professionnels de santé actuels.
- Dépenses de fonctionnement consacrées à la mise en œuvre d'ateliers dédiés aux questions de santé et d'accès aux soins dans les centres sociaux, ou au cours d'animations de quartiers.
- La mise en place de politiques partenariales via l'implication au sein des communautés professionnelles territoriales de santé, et dans la redynamisation du contrat local de santé et de santé mentale en lien avec la commune d'Echirrolles, co – signataire.

Enfin, dès lors que la santé se définit au sens de l'OMS comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité, il convient d'ajouter aux initiatives précédentes la mise en place au sein du CCAS de lieux d'écoutes ou encore les actions menées par le centre de planification et d'éducation familiale.

## **2.3 : Une politique volontariste en direction des personnes âgées**

Au-delà du CMG, les politiques destinées aux personnes âgées se déploient au sein de la commune en direction du 3ème et 4ème âge sur la base de réponses variées et graduées. Au plus fort de la prise en charge se trouve l'accueil des personnes dépendantes au sein de l'EHPAD Irène Joliot – Curie, mais en amont de nombreuses politiques d'accompagnement de la perte d'autonomie sont mises en œuvre.

### **2.3.1 : Un accompagnement quotidien**

Face à une population particulièrement fragilisée par la crise sanitaire, la présence du service public est plus que jamais nécessaire.

Le repas des aînés et la délivrance du colis annuel verront apparaître à leur côtés la mise en œuvre d'un nouvel événement à destination du troisième âge via l'instauration de la galette républicaine, au mois de Janvier dans l'objectif de maintenir l'inclusion et le lien social tout au long de l'année.

L'accompagnement s'illustre également par l'accès à la restauration collective, le FIL, et le portage des repas au cours duquel les agents assurent une veille sociale quotidienne.

Dans cet ordre d'idée des ateliers réguliers de prise en compte du mal être psychique et physique sont également organisés.

### **2.3.2 : L'EHPAD Irène Joliot Curie, un établissement à la croisée des chemins**

L'année 2022 est pour l'EHPAD une année charnière qui doit voir son financement évoluer et des projets d'investissement aboutir.

#### **2.3.2.1 : Un sous financement chronique**

L'établissement fait face à un sous-financement chronique au regard du service mis en œuvre en son sein. Ainsi les budgets nécessaires au remplacement des absences ne sont pas pris en compte dans le modèle financier et l'établissement doit supporter un taux de recours à l'intérim ou aux CDD qui n'est compensé ni par des indemnités journalières, ni par les financeurs.

Ce déséquilibre ne pouvant être mis à la charge des résidents, il génère une situation déficitaire (1.1). La ville s'est trouvée en 2021 face à l'obligation de verser une subvention exceptionnelle au budget de l'établissement, cette situation d'impasse doit cesser.

#### **2.3.2.2 : Se saisir de la mise en œuvre du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)**

Conformément aux obligations légales, le CCAS sera au cours de l'année 2022 signataire d'un CPOM, en remplacement de la convention tripartite actuellement en vigueur.

Dans ce cadre le CCAS portera la demande d'une revalorisation des financements de l'EHPAD, prenant en compte la réalité de la situation de ses résidents, et sollicitant la prise en charge des déficits accumulés.

#### **2.3.2.3 : Assurer le développement de l'établissement**

L'année 2022 doit voir aboutir les projets d'investissements permettant la création d'un accueil de jour. 2 places y seront ouvertes afin d'amorcer sa mise en place.

Enfin en prenant appui sur le bénéfice intercommunal de l'activité de l'établissement, la commune poursuivra les travaux de mutualisation engagés avec les communes limitrophes.

## **Partie 3 : Des politiques d'investissement au service des solidarités... et de la transition écologique !**

### **3.1 : La rénovation du CCAS, l'aboutissement d'un investissement de long terme**

La rénovation du bâtiment accueillant le CCAS s'est achevée à l'été 2021. Elle a permis d'améliorer l'accessibilité avec la création d'un 2<sup>ème</sup> ascenseur pour une desserte indépendante du Centre de planification et la réorganisation complète de l'accueil au public. L'ensemble du bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation thermique (isolation, fenêtres, ..) pour améliorer ses consommations énergétiques et le confort d'été.

Au total, l'opération aura coûté 2,06 M€ à la ville.

### **3.2 : Maintien de l'activité des centres sociaux et rénovation**

#### **3.2.1 : Les centres sociaux, artisans du lien social**

Lieux du développement social local, porte d'entrée de la participation des habitants et de la participation dans la vie locale, l'investissement dans les centres sociaux résulte de choix politiques forts de la part de la municipalité. En premier lieu le maintien de deux centres sociaux, ainsi qu'une politique d'investissement visant la rénovation des deux centres sociaux (Irène Joliot Curie et Jean Moulin).

Par leur activité, ils sont un outil puissant de la lutte contre l'isolement et le repli sur soi, en faveur la promotion du lien social. Les projets collectifs co-construits avec les habitants seront toujours la marque de fabrique du travail social produit par les centres sociaux. Dans ce sens, un projet de voyage « jumelle » pourrait aboutir en 2022 par un voyage culturel à Winsen-Luhe.

En parallèle, les questions de consommation raisonnée, la consommation de produits de qualité font partie intégrante de l'action des services du CCAS et des centres sociaux en direction des publics (ateliers cuisine, paniers solidaires, partenariat avec Episol...). Le jardin partagé sera toujours utilisé comme outil d'intervention de proximité au sein du quartier politique de la ville Iles de Mars – Olympiades.

#### **3.2.2 : La rénovation des deux établissements**

L'année 2022 verra le lancement du projet de reconstruction du centre social Jean Moulin qui deviendra un Pôle de services publics. L'enjeu pour l'établissement sera d'organiser, avec l'aide de la ville, la continuité des services pendant la durée des travaux estimée à 2 ans.

Le centre Irène Joliot Curie a également été rénové bénéficiant d'un soutien de la CAF de 300 000€, les dépenses afférentes sont incluses dans l'opération de rénovation globale.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : CIRIL PDC**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL_20211129_01
Date de la décision:	2021-11-29 00:00:00+01
Objet:	Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.1.2 - débat d'orientation / rapport d'orientation
Identifiant unique:	038-213803174-20211129-DEL_20211129_01-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 038-213803174-20211129-DEL_20211129_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	1103
<i>nom de original:</i> D_971.pdf	application/pdf	1626351
<i>nom de métier:</i> 99_DE-038-213803174-20211129-DEL_20211129_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1626351
<i>nom de original:</i> ANNEXE DOB CCAS 2022.pdf	application/pdf	391487
<i>nom de métier:</i> 99_DE-038-213803174-20211129-DEL_20211129_01-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	391487

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 novembre 2021 à 09h59min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 novembre 2021 à 09h59min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 novembre 2021 à 10h00min01s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>30 novembre 2021 à 10h20min23s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-11-30</i>
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------